



China Airlines PARIS: Politique pour les ADM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015

(english translation below)

Conformément à la résolution IATA 850m , China Airlines Paris publie sa politique pour les ADM.

### **Préambule**

Le but de la vérification des ventes est de veiller à ce que tous les billets émis sur CI stock de billets (297) soient conformes aux règles de l'IATA de billetterie et aux règles tarifaires de CI. En outre, toutes les taxes et les frais doivent être collectés correctement.

- ventes, échanges, rééditions et les remboursements seront vérifiés
- billets émis manuellement ou automatiquement seront vérifiés.
- commission sur les billets sera auditée.
- Plus d'un ADM pourra être émis pour un même billet pour des raisons différentes.
- CI facturera une pénalité pour l'émission du billet incorrecte d'un montant de 25 euros ou son montant équivalent arrondi vers le bas.
- Si une erreur de billetterie est due à des informations incorrectes dans les GDS, CI émettra l'ADM à l'agence émettrice et cette agence devra ensuite réclamer le montant en retour auprès du GDS concerné. Ceci ne s'applique pas dans le cas où CI aurait fourni une information erronée aux GDS.
- CI ne prélèvera pas de frais d'administration pour couvrir le coût de l'émission de l'ADM.

### **Des ADM pourront être émis dans les cas suivants:**

- taxes et/ou frais sont inférieurs aux montants applicables le jour de l'émission.
- montant de la commission non correct.
- règles de remboursement non respectées.
- une ou plusieurs des règles tarifaires (par exemple min / max de séjour, les escales, les pénalités, les changements etc.) non respectées.
- billet non reporté à CI ou non payé.
- ligne de dé-composante tarifaire non conforme aux règles de billetterie IATA.
- base tarifaire ou code (s) incorrect.
- tarifs, taxes et les frais ne sont pas dans la case appropriée, par exemple, les taxes et les frais insérés en tant que prix et ainsi de suite.
- fraudes à la carte de crédit: Si CI est débité par l'acquéreur de la carte de crédit pour une activité frauduleuse sur un billet, CI chargera l'agence émettrice de tout les coûts, en accord avec la résolution IATA 890.

- Utilisation du paiement par carte de crédit et/ou de la boîte de commission alors que l'accord ne le permet pas.

### **Montant des ADM**

- Dans le cas où un montant (tarif, taxe, redevance etc.) est inférieur au montant applicable au jour de l'émission, l'ADM se montera à la différence entre le tarif collecté et le tarif effectif.
- Dans le cas où le montant correct a été recueilli, mais les règles n'ont pas été suivies de billetterie un ADM pour une pénalité sera émis au montant de 25 euros ou l'équivalent.
- Pour les groupes uniquement, le montant de la pénalité diminuera par billet en fonction du volume de billets avec le même type d'erreur
  - ❖ 1-5 billets 100% des frais de pénalité
  - ❖ 6-10 billets de 50% des frais de pénalité
  - ❖ 11-20 billets 25% des frais de pénalité
  - ❖ 21 billets et plus frais de pénalité de 10%



### **Montant minimum:**

Le montant minimum collecté pour chaque ADM est de 5 euros, d'1 euro pour les taxes et surcharges et pas de minimum pour les commissions. Dans le cas de plusieurs billets avec la même erreur, un seul ADM sera émis même si le montant est inférieur à 5 euros par billet et tant que le montant total de l'ADM dépasse 5 euros.

### **Règlement des ADM:**

- Le règlement des ADM se fera par l'intermédiaire du BSP dans le cas où l'ADM est émis dans les 9 mois après la dernière date du voyage.
- Pour les ADM se référant à des remboursements effectués par l'Agence, le délai BSP est de 9 mois à partir du moment où le remboursement a été effectué.
- Au-delà de ces délais, le paiement sera effectué entre l'Agence et la compagnie aérienne directement.
- Le délai de règlement des ADM peut dépasser 9 mois dans le cas où au moins une 3<sup>ème</sup> partie intervient dans le dossier (GDS, autre compagnie aérienne, etc.)
- La période de contestation d'un ADM est de 15 jours. Sans contestation, l'ADM sera traité automatiquement dans la première période de facturation disponible au-delà du délai imparti. Sinon, ce sera la première période de facturation disponible à la fin du différend entre l'agent et la compagnie aérienne

FIN

## China Airlines PARIS: Policy for ADM from 1 January 2015

In accordance with IATA Resolution 850m, China Airlines Paris publishes its policy for ADM.

### **Preamble**

The purpose of the Sales Audit is to ensure that all tickets issued on ticket stock CI (297) comply with the rules of IATA ticketing and fare rules of CI. In addition, all taxes and fees must be collected correctly.

- sales, exchanges, refunds and reissues will be checked
- Notes issued will be checked manually or automatically.
- Committee on the Notes will be audited.
- More than one ADM may be issued for the same ticket for different reasons.
- CI charge a penalty for sending the wrong note in the amount of EUR 25 or its equivalent rounded down.
- If a ticketing error is due to incorrect information in the GDS, CI ADM issuance to the issuing agency and the agency will then claim the amount back to the GDS concerned. This does not apply in the case would CI GDS provides incorrect information.
- CI does not levy an administration fee to cover the cost of issuing the ADM

### **ADM may be issued in the following cases:**

- Taxes and / or fees are lower than those applicable on the day of the show.
- Amount of nonproper commission.
- Reimbursement rules are not respected.
- One or more tariff rules (eg min / max stay, stopovers, penalties, changes etc.) unfulfilled.
- Tickets to CI not reported or not paid.
- Fare components lines does not comply with the rules of IATA ticketing.
- Incorrect tariff code or base (s).
- Tariffs, taxes and charges are not in the box, for example, taxes and fees inserted as price and so on.
- Fraud credit card: If CI is charged by the buyer of the credit card for fraudulent activity on a ticket, CI charge the issuing agency all costs, in accordance with IATA resolution 890.
- Using the payment by credit card and / or box board then that the agreement does not allow it.

**Amount of ADM:**

- In case an amount (tariff, tax, royalty etc..) is less than the amount applicable on the date of issuance, the ADM will amount to the difference between the fare collected and the actual price.
- In the event that the correct amount has been collected, but the rules were not followed by an ADM ticket for a penalty will be issued in the amount of 25 euros or equivalent.
- For groups only, the amount of the penalty per ticket decrease in the volume of notes with the same type of error
  - 1-5 tickets 100% penalty fee
  - 6-10 tickets 50% penalty fee
  - 11-20 tickets 25% penalty fee
  - 21 tickets and plus 10% penalty

**Minimum:**

The minimum amount collected for each ADM is 5 euros, 1 euro for taxes and surcharges and no minimum fees.

In the case of multiple tickets with the same error, one ADM will be issued even if the amount is less than 5 euros per ticket and as long as the total amount of ADM exceeds 5 euros.

**Regulation of ADM:**

- Regulation of ADM will be through the BSP in case the ADM is issued within 9 months after the last date of travel.
- For ADM referring to refunds made by the Agency, the BSP is within 9 months from the time the refund was made.
- Beyond this period, the payment will be made between the Agency and the airline directly.
- The ADM settlement may exceed nine months in the case or at least a third party intervenes in the folder (GDS, another airline, etc.).
- The period of dispute an ADM is 15 days.

Without dispute, the ADM will be processed automatically in the first period billing available beyond the deadline.

Otherwise, it will be the first billing period available at the end to the dispute between the agent and the airline

END